



SNUDI-FO 78

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs et Professeurs des écoles
des Yvelines

4 place de Touraine 78 000 Versailles

Tél : 01-39.51.23.94

E-Mail : snudifo78@wanadoo.fr

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs

Au lendemain du jour de mobilisation pour la défense du bac comme diplôme national et contre le projet de loi de sélection à l'université, le **SNUDI-FO** soutient sans réserve l'appel commun **FO**, FSU, CGT, Solidaires, UNEF, UNL, SGL.

En remplaçant les épreuves anonymes, terminales par le contrôle continu dans des conditions différentes d'un établissement à un autre, c'est une véritable offensive du ministre Blanquer contre le bac, clef de voûte de l'Éducation nationale. Elle vise à le détruire comme diplôme national organisé autour d'épreuves terminales, nationales et anonymes. Avec la FNEC FP FO, nous exigeons l'abandon du rapport Mathiot et du projet de lycée « modulaire » qui menacent des disciplines entières. À l'opposé des projets gouvernementaux nous exigeons le maintien du baccalauréat comme 1^{er} diplôme universitaire donnant droit à l'inscription dans la filière et l'université de son choix et l'abandon du projet Vidal instaurant la sélection à l'entrée à l'université.

Cette offensive s'inscrit parfaitement dans la logique de la loi El Khomri et des ordonnances Macron conduisant à la destruction des droits collectifs nationaux et leur individualisation.

Dans la lignée des attaques menées contre l'existence des services publics qui prévoient 120 000 suppressions de postes et l'abandon pur et simple de missions dans la Fonction publique d'État, cette offensive poursuit la logique de la territorialisation de l'école publique et de destruction du statut de fonctionnaire d'État des enseignants.

À ce propos, sur la question des rythmes scolaires, dans notre département, des mobilisations sont en cours pour le retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines dès la rentrée prochaine.

Les représentants du Ministre en date du 16 janvier lors d'une audience faisaient état d'une prévision de plus de 80% des communes désirant revenir à la semaine de 4 jours au plan national. Or, à ce jour, le décret Blanquer fixe uniquement un cadre dérogatoire aux décrets Peillon/Hamon et la semaine de 4 jours et demi.

Ces décrets définissent donc le cadre réglementaire même si seulement 20% des communes vont continuer de l'appliquer. Pour le **SNUDI-FO**, l'urgence est de mettre un terme à la dislocation de l'école de la République provoquée, en partie, par les décrets de 2013.

Le **SNUDI-FO** considère que seul un cadre national de l'organisation de la semaine scolaire stoppera la territorialisation de l'école et ainsi évitera la multitude de cacophonies et de dérives constatées depuis 2013. Enfin, seul un retour à 4 jours sur 36 semaines séparera clairement le scolaire du périscolaire !

Cette année particulièrement, pour nos collègues, l'augmentation des revenus issue de l'avancement d'échelon revêt une importance particulière. En effet, alors que les salaires nets des fonctionnaires baissent depuis 2010 (conséquence du blocage du point d'indice et de l'augmentation

de la retenue pour pension civile), le gouvernement précédent avait tenté de faire accepter le protocole PPCR en programmant une maigre revalorisation indiciaire au 1^{er} janvier 2017, et en annonçant deux autres augmentations en 2018 et 2019.

Ces revalorisations étaient d'ailleurs toutes relatives puisqu'elles correspondaient en grande partie à un transfert de l'ISAE dans le traitement ...

Mais, le gouvernement actuel a décidé que les « revalorisations » prévues pour 2018 et 2019 étaient reportées sine die. Les enseignants n'auront donc même pas droit aux miettes annoncées !

En revanche, ce qui est confirmé pour 2018, c'est le blocage du point d'indice, l'augmentation de la CSG de 1,7% (dont la compensation reste inacceptable et qui lèsera tous les fonctionnaires), la poursuite de l'augmentation de la retenue pour pension civile, la réinstauration du jour de carence... et donc une baisse des rémunérations sans précédent pour les enseignants et les fonctionnaires !

Concernant les promotions, le **SNUDI-FO** continue de revendiquer l'abrogation du décret du 5 mai 2017 transposant le non « protocole » PPCR dans l'Éducation nationale et l'abandon de la réforme de l'évaluation qui en découle et exige une carrière qui garantisse à tous l'accès au grade et à l'échelon maximal de la grille indiciaire.

La note de service sur la classe exceptionnelle confirme que la majorité des personnels sera écartée de ce grade. Par ailleurs, les personnels seront départagés par un pseudo-barème qui donne la prédominance absolue à « l'appréciation qualitative ». Les directeurs académiques jugeront « l'investissement », le « CV », « l'implication », « les compétences ».

Alors que la note de service sur la hors classe n'est toujours pas parue, nous tenons à réaffirmer la position du **SNUDI-FO** : le taux de promotion doit augmenter chaque année pour atteindre 7 % en 2020 selon le système en vigueur avant PPCR. Dans cette perspective, avec les nouvelles règles inscrites dans le décret du 5 mai 2017. Maintenir (et augmenter légèrement) le nombre de promus à la hors classe nécessite que le ratio promus/promouvables soit au moins de 18 %.

Le peu d'empressement du ministère à donner le pourcentage de promus n'augure rien de bon quant au nombre effectif de passages à la Hors Classe. D'autant plus qu'aucune enveloppe budgétaire n'est dédiée à la hausse de ce nombre sur le budget 2018 contrairement aux engagements annoncés.

Cette CAPD « Promotions » va suivre des règles transitoires, appliquant des règles antérieures de calcul du barème couplées aux bonifications d'ancienneté du nouveau protocole PPCR. Le **SNUDI-FO 78** se félicite néanmoins du maintien des règles antérieures qui a été obtenu suite aux multiples interventions du **SNUDI-FO** auprès du Ministre. Ces barèmes chiffrés, fondés sur l'AGS, garantissent que les collègues ne soient pas départagés sur la base de l'arbitraire ou de critères subjectifs.

Cette première victoire en appelle d'autres, le **SNUDI-FO** continuant d'agir pour garantir la plus grande transparence dans les barèmes qui devraient essentiellement dépendre de l'AGS des enseignants pour toutes les opérations qui concernent leur carrière. Le **SNUDI-FO** confirme les revendications exprimées dans le courrier de notre fédération au directeur de cabinet du ministre et demande que :

- ▶ L'avantage Spécifique d'Ancienneté défini par le décret n°95-313 du 21 mars 1995 puisse être immédiatement accordé au moment du reclassement des personnels d'enseignement au 1^{er} septembre 2017 et lors des promotions d'échelon ;
- ▶ Les personnels d'enseignement qui avaient obtenu une promotion de grade à la hors classe de leur corps au 1^{er} septembre 2017 puissent candidater à la classe exceptionnelle, faute de dispositions contraires dans le statut de la Fonction publique.